

Association professionnelle des ébénistes du Québec

Drummondville le 22 septembre 2004

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Sujet : Commentaire à être joint au rapport de la commission

Je me permets de vous soumettre au nom de l'association professionnelle des ébénistes du Québec un commentaire qui je le souhaite, sera lu et considéré comme un élément important lors de la rédaction du rapport final de la commission.

Notre association fait la promotion de l'industrie québécoise d'ébénisterie, c'est le gagne pain de plusieurs milliers de travailleurs québécois. Une matière première de qualité, facilement accessible et à un prix compétitif assure un produit final répondant aux attentes des clients et à un prix qui leur convient.

Notre industrie est en expansion, la demande pour une matière première de qualité et diversifiée ira également en augmentant. Présentement, nous constatons qu'une partie de cette demande est comblée par des importations provenant des États-Unis, faute de matière première de qualité au Québec. Pourtant, nous avons chez nous cette matière première. Nous privilégions une gestion saine des forêts feuillues, ce qui permettra dans l'avenir un approvisionnement en matière première en provenance du Québec.

Les membres de notre industrie peuvent devenir des partenaires importants car leurs besoins ne sont pas équivalents aux besoins des fabricants de meubles en série. Nous recherchons une matière première de grande qualité et nous sommes prêt à en payer le prix, en autant qu'il demeure dans le domaine du raisonnable.

Je joins à la présente un document rédigé par M. André Guillemette. Ce document reflète assez bien notre philosophie quant à une saine gestion de la forêt publique québécoise.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à me contacter

Bien à vous,

*Alain Cossette, Directeur général
1150 Daniel Drummondville, J2B 1X7
819-475-6757*

www.apeq.com

alain@apeq.com

La forêt feuillue du Québec

par André Guillemette

Situation géographique de la forêt feuillue québécoise

La presque totalité de la forêt feuillue québécoise se trouve le long de l'Outaouais, dans la plaine du Saint-Laurent et dans la région plus ou moins accidentée qui couvre la partie la plus au sud du Québec. Dans ces deux derniers endroits, elle a dû céder la place aux exploitations agricoles sur la majeure partie du territoire, ne se maintenant que dans les lieux trop accidentés ou trop rocailloux, sur les sols trop pauvres ou trop humides. La superficie à vocation forestière tout en étant réduite pourrait quand même jouer un rôle économique beaucoup plus important que celui qu'elle joue actuellement.

Utilisation de la forêt québécoise

La tenure de la forêt québécoise est différente selon qu'elle se trouve au nord ou au sud du Saint-Laurent. Au nord du fleuve, à l'exception de la bande habitée plus ou moins étroite qui longe le fleuve, le sol est occupé par les grandes forêts publiques, propriété de l'État. Elles sont surtout constituées de peuplements résineux, mais dans région de l'Outaouais, on trouve des superficies importantes de forêt feuillue. Les forêts publiques sont en principe soumises à des programmes d'aménagement stricts qui ne permettent pas de retirer d'une unité d'aménagement un volume plus grand que l'accroissement annuel. Les billes récoltées sont transportées dans les grandes scieries où elles subissent une première transformation. Les bois sciés sont absorbés par le marché de la seconde transformation, local ou étranger.

Au sud du fleuve, les forêts sont constituées surtout de peuplements feuillus et appartiennent en majeure partie au domaine privé. Elles sont très morcelées et chaque parcelle est soumise aux volontés du propriétaire qui peut les traiter comme bon lui semble, à l'exception des érablières où la loi du zonage agricole interdit de couper les érables à sucre. Elles sont surexploitées à certains endroits, sous-exploitées à d'autres. La récolte des feuillus sur les terres privées serait de l'ordre de 20% de la possibilité annuelle. La majeure partie du volume exploité est vendue en billons destinés à la pâte à papier, à l'industrie des palettes de manutention ou au bois de chauffage. Les bielles destinées au sciage sont la plupart du temps amenées à des scieries de service, là où dans bien des cas, le savoir-faire de l'opérateur et l'équipement sommaire utilisé ne permet pas toujours d'en tirer le meilleur parti.

État des forêts feuillues du Québec

Les billes d'essences feuillues transformées au Québec viennent en grande partie de l'étranger pendant que la capacité du territoire forestier québécois de produire du bois est mal employé. Trois faits peuvent expliquer cette situation paradoxale : les essences les plus recherchées par l'industrie sont devenues rares, le morcellement des boisés compromet la rentabilité des exploitations, dans la partie du Québec la plus propice à la croissance des feuillus, le reboisement se fait presque entièrement en résineux.

Les essences de feuillus nobles comme l'érable à sucre, le bouleau jaune et le chêne sont devenues rares au Québec parce qu'elles ont été intensément exploitées par les industries de la seconde moitié du siècle au point d'en arriver à une quasi-rupture de stock dans le cas du bouleau jaune et du chêne. Le même sort serait sans doute arrivé à l'érable à sucre si le gouvernement n'avait pas instauré la loi du zonage agricole qui interdit de couper cette essence dans les régions où elle est exploitée pour sa sève, arrêtant ainsi le massacre des érablières après que plus du tiers a été rasé.

Les méthodes de coupe utilisées à cette époque étaient principalement "l'écrémage" et la coupe à "blanc". "L'écrémage" consiste à ne récolter que les tiges les plus intéressantes, les essences indésirables et les individus tarés restés en place occupent alors rapidement l'espace libéré. La coupe "à blanc" libère complètement le sol et la lumière qui l'atteint sans restriction provoque l'émergence rapide d'essences pionnières sans intérêt qui couvrent complètement le sol. Ces méthodes de coupe ont toutes deux pour effet d'empêcher l'établissement des essences intéressantes pendant des décennies.

Dans la partie agricole du Québec, les boisés feuillus sont relégués aux superficies plus ou moins intéressantes pour la culture. Chaque exploitation agricole peut ainsi renfermer à peine quelques hectares de forêt. Récolter quelques arbres par année n'est pas rentable et c'est pourquoi les propriétaires de petits boisés adoptent la plupart du temps l'une ou l'autre de ces deux attitudes : ou bien ils oublient complètement jusqu'à l'existence de ce capital et laissent se perdre le bois que leur forêt produit, ou bien ils rasant tout la même année pour mettre rapidement la main sur une certaine somme qui sera particulièrement bienvenue dans un moment de pénurie. Ni l'un ni l'autre de ces procédés ne constituent la meilleure façon de traiter une forêt.

L'intérêt pour le reboisement est apparu dans les années soixante quand on s'est aperçu que la forêt québécoise risquait de ne pas résister à l'exploitation intensive à laquelle elle était soumise pour satisfaire la demande des grandes industries papetières. Le mot d'ordre fut alors donné d'"enrésiner" le territoire, il est encore en vigueur. Mais le problème qui est d'abord apparu pour les résineux se présente maintenant pour les feuillus et si les industries qui utilisent les essences feuillues comme matière première devaient renoncer aux importations pour s'alimenter, la plupart d'entre elles devraient fermer leurs portes.

Que faire ?

Le Service des inventaires forestiers du Ministère des Ressources devrait de toute urgence produire un inventaire détaillé des ressources en feuillus indiquant pour les diverses unités d'aménagement, la composition et l'âge des peuplements, ainsi que le volume sur pied des diverses essences. Les organismes, gouvernementaux et non gouvernementaux, qui s'intéressent à la forêt privée auraient alors en main un outil indispensable pour aider les propriétaires de petits boisés à gérer leur forêt dans le meilleur intérêt. Les industries de première et de seconde transformation qui utilisent les feuillus pourraient savoir où se trouve leur approvisionnement et sur quelle quantité elles peuvent compter.

Le fait que le Québec achète près de 80% de son bois feuillu à l'extérieur de ses frontières rend les entreprises qui en font la transformation très vulnérables à des changements de politique qui viendraient restreindre la libre circulation des produits bruts ou ayant subi une première transformation pour protéger l'emploi. Pour le moment, les bois feuillus passent librement et dans les deux sens la frontière qui nous sépare de nos voisins du sud. En sera-t-il toujours ainsi ? On ne peut rien prévoir à court terme, mais il semble que les Américains voient avec de plus en plus d'agacement des quantités importantes de leurs plus belles billes de chêne et d'érable à sucre prendre le chemin des usines de transformation du Québec. Les vexations continues que doivent supporter les exportateurs de bois d'œuvre résineux depuis une bonne vingtaine d'années devraient nous inciter à la prudence.

Le territoire propice à la croissance des feuillus pourrait produire un volume de billes de qualité beaucoup plus important que celui qu'on en tire actuellement si les forêts étaient convenablement traitées. Les forêts naturelles devraient être aménagées de façon à favoriser la croissance des meilleurs sujets, c'est-à-dire, tout le contraire de ce qui s'est fait en forêt privée depuis plusieurs décennies. Les sites qui ne conviennent pas à l'agriculture devraient être reboisés le plus

tôt possible en essences feuillues intéressantes, érable à sucre, bouleau jaune, cerisier tardif, frêne d'Amérique et même le noyer noir qui pousse très bien au Québec, même en sol relativement pauvre.

En plus de constituer un avantage économique à long terme, le fait de remplacer les friches et les forêts malvenues par des plantations de feuillus pourrait comporter un avantage social non négligeable en fournissant du travail à des ouvriers forestiers qui feraient les plantations et en assureraient l'entretien, réduisant ainsi le chômage dans des régions qui en auraient grand besoin.

On peut toujours rêver d'atteindre un jour l'autosuffisance en matière de bois feuillu, mais si jamais cela se produit, ce sera dans un avenir fort lointain. En attendant, rien ne nous empêche de faire des efforts pour diminuer notre dépendance. Les gens objectent souvent qu'il faut cent ans pour produire un arbre feuillu de taille intéressante. C'était l'objection qu'on faisait jadis au général français Lyautey, gouverneur du Maroc au début du siècle, lorsqu'il proposait de reboiser les flancs dénudés des montagnes. Ce à quoi il répondait : "Raison de plus pour commencer tout de suite. "

André Guillemette